

SEANCE DU 18 MAI 2018

Présents : Mmes VENTENAT. MF, VIALTAIX. M, GARRET C, SIMON. L, GEaix G, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, PEYRAUD C, FAUCHER C, DEMENEIX. T, DESGRANGES. R.

Excusée : Mme GENDRAUD MA.

Secrétaire de séance : SIMON. L.

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour et demande d'ajouter plusieurs délibérations :

- Annulation du budget assainissement,
- Choix de l'entreprise travaux de voirie,

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 05 avril 2018. Le compte rendu est validé par l'Assemblée.

AMENAGEMENT SALLES

Le Conseil Municipal se rend dans les salles de l'ancienne cantine et des associations afin de constater l'avancée des travaux et prendre connaissance du nouvel agencement des salles.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un chariot afin de stocker les anciennes tables marron à double pieds dans la salle des associations entre le mur et l'escalier.

Les tables blanches en plastiques seront désormais utilisées dans la salle de l'ancienne cantine.

Madame le Maire explique qu'il faut des tables supplémentaires et propose de faire l'acquisition de tables rondes en plastique. En effet, dans le cadre de cérémonies au château, ce mobilier est actuellement recherché.

Après discussion, l'Assemblée valide cette proposition et décide de choisir des tables rondes pouvant accueillir 6 personnes autour. Madame le Maire propose de réaliser un essai dans la salle de l'ancienne cantine avec des tables rondes de la salle de convivialité avant de passer commande afin de mieux se rendre compte du diamètre à choisir.

De plus, il est décidé de mettre en place des butées au sol afin d'éviter les chocs contre les murs.

UTILISATION DES SALLES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les conditions d'utilisation des salles ainsi que leurs tarifs.

Salle des associations :

- L'Assemblée décide de conserver le mode de fonctionnement actuel, à savoir :
 - * Gratuité pour les associations qui gèrent elles-mêmes leurs réservations.
 - * Gratuité pour les demandes ponctuelles sur autorisation de Madame le Maire.

Salle de l'ancienne cantine :

- Réservation possible tous les jours sauf le mercredi après-midi de 14h à 18h, réservée au Club des Aînés excepté en juillet et août.
- Gratuité pour les associations.
- Convention de mise à disposition rédigée dans le cadre de réunions ou conférences extérieures avec conditions d'utilisation.
- Tarif de location de 75 € pour les habitants de la commune, inchangé.
- Tarif de 100 € pour les non habitants de la commune.
- Caution de 350 € au lieu de 250 €, en raison des travaux réalisés.
- Concernant l'utilisation du coin cuisine :
 - * Celui-ci est exclusivement réservé aux traiteurs qui seront informés au préalable de la capacité en eau chaude peu importante ainsi que de la capacité de branchements électriques.
- Des cimaises seront installées prochainement dans la salle afin de permettre la suspension de tableaux ou autres.
- Les barnums pourront toujours être mis à disposition sur demande.

Voici ci-dessous l'extrait du règlement de la salle :

« La salle est mise à disposition » :

- Après réservation et signature de la convention au secrétariat de Mairie,
- Après état des lieux et remise de clés auprès de Mme ROTTURA :
 - Le vendredi de 13h30 à 15h00
 - Lors des vacances scolaires le vendredi de 14h00 à 15h00
 - Elles seront impérativement rapportées le lundi de 9h00 à 10h00 ou de 14h30 à 15h00, comme convenu avec Madame Dominique ROTTURA lors de la remise le vendredi.

Durée de la mise à disposition :

La salle est mise à disposition du vendredi après-midi au lundi matin.

Engagement du loueur :

Veiller à éteindre toutes les lumières lorsque la salle est vide.

Veiller à tenir les portes fermées lorsque la salle est vide.

Les locaux devront être rendu propres et les réfrigérateurs nettoyés.

Les tables et les chaises replacées dans les locaux prévus à cet effet.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

Il est interdit d'accrocher des affiches ou posters sur les murs et au plafond.

La cheminée doit demeurer libre, aucun objet ne pourra y être entreposé.

Le défibrillateur sera remis au signataire de la convention.

En ce qui concerne les consignes incendies, un document sera à signer à la remise des clés.

Les issues de secours doivent rester libres d'accès.

Matériel :

Les barnums peuvent être mis à disposition sur demande et devront être utilisés selon les recommandations.

Le coin cuisine pourra être utilisés par les particuliers pour du réchauffage. Les traiteurs sont habilités à en faire usage, sachant que la capacité en eau chaude est restreinte ainsi que la capacité de branchements électriques et qu'il n'y a pas d'équipement en vaisselle et marmites. »

Il est précisé qu'un état des lieux minutieux devra être réalisé avant chaque prise de location.

Une réunion est prévue le mardi 29 mai à 19h30 avec les associations concernant les modalités d'utilisation des salles.

INFORMATIONS PROJET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion sur l'aménagement du Centre Bourg qui se tiendra le jeudi 24 mai 2018 à 20h00 avec Monsieur MARIN du CAUE, qui présentera les deux ébauches réalisées dans ce cadre.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Madame le Maire informe l'Assemblée des démarches entreprises pour l'éventuelle acquisition des différents bâtiments sur la place centrale :

- Une offre d'achat pour 2 000 € a été envoyée aux services des Domaines pour l'achat de la maison de Marie DELALBRE.
- La maison de l'indivision BEAUDHUIT est actuellement en agence au prix de 28000 € frais compris. Madame le Maire explique avoir pris contact avec la famille BEAUDHUIT qui préférerait négocier directement avec la Mairie sans passer par l'agence. Madame le Maire propose de réfléchir au montant de l'offre qui pourrait leur être faite.
- Les Membres du Conseil Municipal charge Madame SIMON Laure de poursuivre la négociation et faire la proposition puis d'en rendre compte à l'Assemblée lors de la prochaine séance.
- Concernant la maison de Madame LARDY, Madame le Maire explique avoir pris contact avec la propriétaire qui serait vendeuse. Elle propose de réfléchir à une proposition qui sera évoquée lors de la prochaine séance.

CREATION DU LOTISSEMENT

Madame le Maire revient sur la réunion de travail du mois d'avril concernant la création d'un lotissement. Elle réprecise :

- Les parcelles AE 10 et 570 font 1.5 ha au total et sont potentiellement constructibles.
- Les parcelles AE 7 et 99 font 3.7 ha au total et sont des terres agricoles.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de réaliser deux propositions de prix d'achat suivant la nature des terrains, à savoir constructible ou non. Une discussion s'engage sur le prix à proposer :

- Pour les terrains constructibles, il est proposé le prix de 10 000 € l'hectare,
- Pour les terrains agricoles, il est proposé le prix de 3 000 € l'hectare.

Madame le Maire rappelle que les terrains sont à proximité des réseaux et que l'accès est déjà partiellement réalisé.

Le Conseil Municipal charge Madame SIMON Laure de prendre un second contact avec l'indivision LAGORSSE pour proposer les deux offres de prix et d'en rendre compte au conseil municipal lors de la prochaine séance.

VOIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal du planning des travaux de voirie. Le PATA sera réalisé la dernière semaine de Mai et les gros travaux de voirie, la dernière semaine de juillet.

L'accès à la mairie et l'allée centrale du cimetière seront réalisés dans la seconde quinzaine de Juin.

Au vue des nombreuses manifestations en Juin, du retard accumulé à cause des réparations du tractopelle et des congés des agents, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'avoir recours à un emploi saisonnier comme l'année précédente. Un premier contact a été pris avec Maxence pour connaître ses disponibilités. Il doit nous recontacter pour nous tenir au courant.

DECHARGES SAUVAGES

Monsieur Christian PEYRAUD souhaite faire le point sur les multiples décharges sauvages qui existent sur la commune. Il explique à l'Assemblée, avoir sollicité Madame le Maire pour réaliser un dépôt de plainte afin de permettre une enquête et retrouver les personnes en infraction.

Monsieur Christian PEYRAUD propose d'organiser une collecte de ferraille gratuite pour toute la commune et permettre notamment dans un premier temps l'évacuation des carcasses de voitures disséminées un peu partout.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le nécessaire sera fait pour endiguer la prolifération de ces décharges sauvages.

Madame le Maire informe également l'Assemblée de l'organisation d'une collecte de bâches usagées auprès des agriculteurs réalisée par la Communauté de Communes.

EMPRUNT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors du vote du budget, d'avoir recours à un emprunt afin de financer les différentes opérations prévues cette année et l'année prochaine. Elle expose la proposition du crédit agricole sachant que les taux devraient être à la hausse à partir du 4^{ème} trimestre 2018 :

- Emprunt de 100 000 € sur une durée de 15 ans, à taux fixe de 1.60 %, à échéance constante trimestrielle de 1 877.97 €.

Une seconde offre sera prochainement demandée auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

ANNULATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2018.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine en date du 20/12/2017 visée par la sous-préfecture en date du 29/12/2017,

Considérant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine à compter du 01/01/2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'annuler le budget d'assainissement 2018, SIRET 21231310000084, voté lors de la séance du 05 avril 2018
- D'annuler toutes les délibérations afférentes au budget d'assainissement, soit du n° 2018/19 à 2018/20 et n° 2018/25.
- La dissolution du budget annexe d'assainissement, SIRET 21231310000084, à la date du 01/01/2018.

SDEC

Demande de concours technique et financier du SDEC et l'autorisation du conseil municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public.

Considérant :

Les statuts du Syndicat Département d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 7 juillet 2000 reçus à la préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicats Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001,

La délibération du comité syndical du 7 Juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »,

Vu la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004,

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats, Par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le SDEC a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des CEE dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergie.

Vu l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le SDEC peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif CEE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite le concours technique et financier du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la creuse) pour le projet d'éclairage public, concernant :

Le diagnostic des installations de la commune, et plus précisément dans le cadre de l'aménagement Centre Bourg,

Charge le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération ci-dessus, et autorise Madame le Maire à signer la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le SDEC pour la réalisation de l'opération désignées précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal de la tenue du congrès départemental des Sapeurs-Pompiers sur notre commune le dimanche 17 juin 2018. Monsieur DEMENEIX Thomas expose le déroulé de la journée :

- Matin, accueil des pompiers avec exposition de véhicules sur la Place du Marché.
- Puis Assemblée Générale au Château dans la salle des expositions.
- Protocole Place du Marché et défilé dans le Bourg en descendant la rue du Couvent et remontant par la rue du Château jusqu'à la caserne.
- Ensuite vin d'honneur servi à la caserne et repas dans le parc du château.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation de stationnement et de circulation pour cette manifestation :

- Le stationnement sera interdit dans tout le Bourg le dimanche de 10h00 à 13h00.
- La Place du Marché sera fermée le dimanche de 7h00 à 13h00.
- La circulation dans le Bourg sera interdite de 10h00 à 13h00.

Pour permettre une diffusion la plus large possible, une publication dans le journal sera réalisée ainsi que sur le site internet, des affichages seront réalisés dans les commerces et les panneaux municipaux, et un courrier sera envoyé aux riverains.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une enquête publique concernant l'entreprise VITANUTRITION du 11 juin 2018 au 09 juillet 2018 dans le cadre du classement en ICPE. Le registre d'enquête avec les documents afférents seront en mairie et consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Christian PEYRAUD tient à remercier tous les conseillers municipaux ayant participé à la journée de la pêche de l'étang et informe l'Assemblée que celle-ci a rapportée 860 € en vente de gardons.

Monsieur Patrice DEVESSIER souhaite réunir la commission voirie le dimanche 03 juin à 10h00.

La séance est levée à 23h30